

GAY-LUSSAC GESTION – ÉPARGNE ENTREPRISE

ANNEXE KYC

Entreprise :

Je soussigné, _____ agissant en qualité de _____ déclare pour l'entreprise sus nommée :

Préciser si différent

- Pays fiscal de l'entreprise	FRANCE	_____
- Adresse postale de l'entreprise	idem siège social	_____
- Entreprise exerçant une activité relevant d'un régulateur	NON	(régulateur + référence de l'agrément + justificatif)
- Entreprise cotée	NON	(marché de cotation + justificatif)
- Code d'identification BIC (code BIC lié à SWIFT)	NON	(justificatif)
- Structure composée de bons au porteur	NON	(pourcentage + justificatif)
- Pays d'activité	FRANCE ou pays de l'UE	(pays + % du chiffre d'affaire concerné)
- Principaux pays où les fournisseurs sont situés	FRANCE ou pays de l'UE	_____
- Principaux marchés	FRANCE ou pays de l'UE	_____

DIRIGEANT / BENEFICIAIRES EFFECTIFS / PROCURATION / PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ⁽²⁾ ⁽³⁾

Joindre une pièce d'identité en cours de validité pour chaque personne physique (carte d'identité / titre de séjour ou passeport)

Nom Prénom ou Raison sociale	Qualité ⁽¹⁾	Adresse permanente	Adresse postale (si différente)	Pays fiscal	Activité ⁽⁴⁾	Fonction dans l'entreprise ⁽⁵⁾	% de parts ⁽³⁾

⁽¹⁾ D : Dirigeants / B : bénéficiaires effectifs / P : procuration / A : Principal actionnaire

⁽²⁾ Si le principal actionnaire est une personne morale joindre un extrait Kbis de moins de 3 mois de la société actionnaire - Adresse fiscale de la personne morale actionnaire : **France**

Si différent précisez :

⁽³⁾ Définitions :

Dirigeant(s) : désigne le(s) dirigeant(s) principal(aux) d'une entité. A titre d'exemple pour les catégories ci-dessous (ou équivalent local hors France) :

- a) le(s) gérant(s) des sociétés en nom collectif ou en commandite simple en commandite par actions, des sociétés à responsabilité limitée, des sociétés civiles
- b) le directeur général des SA à conseil d'administration ;
- c) le directeur général unique ou du président du directoire des SA à directoire et conseil de surveillance ;
- d) le président et, le cas échéant, le directeur général des SAS

Bénéficiaire Effectif : désigne au minimum toute personne physique : (i) qui détient plus de 25 % du capital, ou contrôle, directement ou indirectement, la personne morale pour laquelle une transaction est exécutée ou (ii) exerçant par d'autres moyens le contrôle sur la personne morale pour laquelle une transaction est exécutée ou (iii) pour laquelle une transaction est exécutée, ou une activité réalisée, en son nom. La définition de Bénéficiaire effectif peut varier en fonction de la législation locale.

Procuration : Une procuration couvre les cas où un mandataire est désigné pour gérer les actifs d'une autre personne.

Actionnaire principal : désigne les actionnaires (personne physique ou morale) détenant plus de 10% du capital de l'entreprise.

Pourcentage de détention des parts : Une procuration couvre le cas où un mandataire est désigné pour gérer les actifs d'une autre personne.

⁽⁴⁾ Profession pour le bénéficiaire effectif et la procuration uniquement.

⁽⁵⁾ Pour le dirigeant uniquement.

Date : ____/____/____

Prénom / NOM :

Qualité :

Signature :